



Article 1	<p>Le Comité des Fêtes de Sansais – La Garette organise 2 concours pour son exposition « <i>L'Allée Enchantée</i> » :</p> <ul style="list-style-type: none">• un concours d'enchantement de frênes têtards (5^{ème} édition): chaque arbre sera décoré et habité comme par magie avec vos créations, inventant un monde miniature et féérique, enchanté par des personnages, animaux, cabanes, végétaux...• un concours de cabanes extraordinaires : nouveau cette année! <p>Il est possible de consulter les photos des éditions précédentes sur le site www.sansais-lagarette.com → <i>vie Locale</i> → <i>manifestations</i>. Les participants peuvent s'inspirer de créations présentes sur Internet en tapant les mots clés suivants dans un moteur de recherche : « maison féérique ». La recherche en anglais affiche d'autres images plus proches de l'esprit du concours : « fairy house » « fairy door » « fairy tree ».</p> <p>Facultatif : les participants sont invités à se déguiser sur le thème de leur création. La participation au concours est gratuite.</p>
Article 2	<p>Une décoration d'arbre ou création de cabane peut être l'œuvre d'une personne ou d'un groupe de personnes telle que : famille, amis, association, école parmi lesquels un responsable doit être nommé.</p> <p>Lors de l'inscription, les participants doivent préciser la catégorie des participants :</p> <ul style="list-style-type: none">Catégorie Enfant: Les créations sont l'œuvre d'1 ou plusieurs enfants de moins de 14 ans (encadrés par des adultes) : classe, centre de loisirs, garderie...Catégorie Tout âge: Les créations sont l'œuvre d'un groupe composé d'adulte(s) avec ou sans enfant
Article 3	<p>Concours d'enchantement de frênes têtards : Le participant doit choisir un arbre en se rendant sur place à La Garette (dernier parking <u>après</u> la Maison du cheval, près du mini-golf – <i>L'Allée Enchantée</i> est indiquée)</p> <p>Sur place, les arbres sont numérotés et un ruban de couleur indique les arbres disponibles : pour réserver un arbre, détachez son ruban, conservez le et confirmez dans les 2 jours votre choix par mail ou par SMS (voir article 13 - sur le ruban est noté le N° de l'arbre choisi ainsi que le N° de SMS).</p> <p>Dans les jours suivants, envoyez votre bulletin d'inscription.</p> <p>Une fois le frêne confirmé par le Comité des Fêtes, le participant peut venir autant de fois qu'il le souhaite sur place pour prendre les mesures, faire ses essais.</p> <p>Un même groupe de personnes peut réserver 2 arbres contigus qui représenteront une même « histoire » (1 seul nom, vote commun, même catégorie).</p> <p>Le participant peut concevoir son œuvre chez lui, et / ou participer aux ateliers (voir article 11).</p>
Article 4	<p>Concours d'enchantement de frênes têtards:</p> <p>Pour plus d'équité, les participants de l'année précédente doivent changer d'arbre...</p> <p>S'ils souhaitent réutiliser leurs créations des années passées, au moins la moitié des décorations doit être nouvelle ou retravaillée.</p> <p>Pour le plaisir de tous, les gagnants des années passées peuvent réexposer leurs créations gagnantes, dans un arbre qui serait alors hors concours et hors <i>Allée Enchantée</i> (voir avec le comité des fêtes).</p>
Article 5	<p>Concours d'enchantement de frênes têtards :</p> <p>Respect de l'arbre : En aucun cas, l'arbre ne doit subir de dégradations.</p> <p>Il est interdit de couper des branches, d'arracher la mousse, couper le lierre etc.</p> <p>Les œuvres doivent être fixées par un système d'attache (corde etc.).</p> <p>Les vis sont interdites mais un maximum de 5 pointes fines, par arbre est toléré.</p>
Article 6	<p>Concours de cabanes extraordinaires : une partie de l'<i>Allée Enchantée</i> sera réservée à l'exposition des cabanes.</p> <p>Le week-end de l'exposition, le comité des fêtes mettra à disposition des emplacements numérotés, sur lesquels chaque participant pourra poser sa cabane* et installer les éventuels éléments complémentaires. Un emplacement sera constitué d'un plateau plat, de 60 cm de largeur en « façade » sur 40 cm de profondeur ; il sera à environ 1 mètre de hauteur du sol.</p> <p>(*Un même emplacement pourra comporter une cabane ou plusieurs petites cabanes.)</p> <p>L'inscription au concours est obligatoire.</p> <p>Le participant peut concevoir son œuvre chez lui, et / ou participer aux ateliers (voir article 11).</p>
Article 7	<p>Eclairage : <i>L'Allée Enchantée</i> sera illuminée par le Comité des Fêtes par des guirlandes en hauteur.</p> <p>Pour la mise en valeur de détails sur les arbres et cabanes, les participants devront fournir leurs éclairages individuels autonomes : éclairages solaires ou à piles (led).</p> <p>Aucun branchement électrique ne sera mis à disposition.</p> <p>Pour des raisons de sécurité, les bougies sont interdites.</p> <p>Les participants devront éclairer leurs créations à 17h et les éteindre à 21h le samedi.</p>



REGLEMENT DU CONCOURS

Article 8	<p>L'utilisation de matériaux naturels de toutes sortes (végétaux, bois, mousse, feuillage, corde, tissus...) sera à privilégier.</p> <p>Les œuvres étant exposées en plein air, les objets et matériaux utilisés doivent résister aux intempéries éventuelles (pluie, gel, vent...) donc, pas d'utilisation de papier, carton, gouache...</p> <p>Les œuvres seront jugées sur le savoir-faire des participants : imagination, ingéniosité, créativité, et respect du thème et de la nature.</p> <p>La mise en valeur des créations de nuit est aussi un critère de jugement. (voir les restrictions de l'article 9).</p> <p>Pour les arbres, les décorations doivent s'intégrer harmonieusement à l'arbre, à son pied, à l'intérieur s'il est creux, sur le tronc, aux branches.</p>
Article 9	<p>Des ateliers sont organisés afin que les participants puissent échanger avec les organisateurs ou entre participants. Les créations pourront être initiées ou fabriquées lors de ces ateliers. Certains matériaux seront fournis par le comité des fêtes et d'autres devront être apportés par les participants.</p> <p>Le nombre de places étant limité lors des ateliers, les participants doivent s'inscrire au préalable (voir les dates dans le bulletin d'inscription). Les ateliers ont lieu à la mairie de Sansais.</p> <p>Lors des ateliers, les enfants doivent être accompagnés d'un parent.</p> <p>Une participation de 1€ par personne et par atelier sera demandée pour l'achat des fournitures.</p>
Article 10	<p>Le bulletin d'inscription au concours et aux ateliers, comportant l'acceptation du présent règlement doit être dûment rempli, daté et signé et envoyé par courrier postal ou par mail (après scan):</p> <ul style="list-style-type: none">- par mail : cdf.sansaislg@gmail.com- par courrier : Mairie concours Allée Enchantée 8 Grande Rue 79270 Sansais <p>Informations par téléphone et par SMS: 06 72 84 21 20</p>
Article 11	<p>La date limite d'inscription au concours est le 1er décembre.</p>
Article 12	<p>2 semaines avant l'exposition, le participant devra communiquer au comité des fêtes le nom qu'il donnera à son arbre ou à sa cabane.</p> <p>Les informations suivantes devront être visibles le jour de l'exposition: le nom, le N° de l'arbre ou de l'emplacement de la cabane et sa catégorie.</p>
Article 13	<p>Les participants devront installer leurs créations avant le samedi 14h et les retirer le dimanche décembre à partir de 18h.</p>
Article 17	<p>L'exposition <i>L'Allée Enchantée</i> sera ouverte au public aux dates et horaires suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• Le samedi de 15h à 21 h• Le dimanche de 10h à 18h
Article 14	<p>Ce sont les visiteurs qui désigneront au moyen d'un bulletin de vote leurs arbres et cabanes préférés, par catégorie.</p> <p>Plusieurs prix seront décernés par catégorie.</p> <p>Les votes seront possibles du samedi 15h au dimanche 15h.</p>
Article 15	<p>La remise des prix aura lieu le dimanche à partir de 16h30.</p>
Article 16	<p>Le Comité des Fêtes est seul compétent pour délibérer et prendre toutes les décisions pour régler les éventuels différends résultant du présent concours. Les décisions du jury sont sans appel.</p>
Article 17	<p>Le Comité des Fêtes se dégage de toute responsabilité quant à d'éventuels dégâts ou vols occasionnés lors de la durée de l'exposition.</p> <p>Le site sera surveillé par un agent de sécurité dans la nuit du samedi au dimanche.</p> <p>Malgré tout, le samedi soir, à partir de 21h, le participant pourra retirer les éléments de décoration auquel il tient et s'engage à les replacer le lendemain matin avant 10h.</p>
Article 18	<p>Cette exposition – concours est organisée dans le cadre d'une fête de Noël nommée « Fêtons Noël » comportant d'autres animations : marché de Noël, visite du Père-Noël, randonnée etc.</p> <p>Informations sur le site www.sansais-lagarette.com</p>
Article 19	<p>Des photos et vidéos courtes peuvent être prises durant les ateliers et l'exposition, par les organisateurs, en vue de communications publiques.</p>

Prénom et Nom du responsable du groupe : (ou participant individuel): _____

Adresse : _____

Mail (obligatoire): _____ Tél portable (ou fixe) : _____

Liste des participants (prénoms-noms et âge pour les enfants) :

<p style="text-align: center;">Concours choisi :</p> <p>ARBRE <input type="checkbox"/> N° : _____ (2nd arbre contigu : _____)</p> <p>CABANE <input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">Catégorie :</p> <p>Enfant-jeune <input type="checkbox"/> Les créations sont l'œuvre d'1 ou plusieurs jeunes de moins de 14 ans (encadrés par des adultes) : amis, classe, garderie, centre de loisirs...</p> <p>Tout âge <input type="checkbox"/> Les créations sont l'œuvre d'un ou plusieurs adultes, avec ou sans enfant ou jeune : famille, amis, classe, association...</p>
---	---

Je souhaite participer aux ateliers suivants : (facultatif – vous pouvez choisir plusieurs dates, sous réserve de places)

Dates	Nombre de participants à l'atelier
<input type="checkbox"/> Samedi 21 septembre 14h30 – 17h30	
<input type="checkbox"/> Samedi 5 octobre 9h30 – 12h30	
<input type="checkbox"/> Samedi 19 octobre 14h30 – 17h30	

<input type="checkbox"/> Samedi 2 novembre 9h30 – 12h30	
<input type="checkbox"/> Samedi 16 novembre 14h30 – 17h30	
<input type="checkbox"/> Samedi 30 novembre 9h30 – 12h30	
<input type="checkbox"/> Samedi 7 décembre 14h30 – 17h30	

Le week-end de la fête, accepteriez-vous de nous aider quelques heures ? Oui Non

Ce sera au choix, pour l'accueil des visiteurs, aider au stand de restauration, à la cuisine ...

J'ai pris connaissance du règlement de l'exposition – concours de **L'Allée Enchantée** de La Garette de décembre 2019.

Date :

signature :

→ Renvoyez le bulletin d'inscription rempli, daté et signé :

- par mail : cdf.sansaislg@gmail.com

- OU par courrier : Mairie Concours Allée Enchantée 8 Grande Rue 79270 Sansais